Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260921-DELCOM_26_114-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2026

Convocations envoyées le : 15 septembre 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 SEPTEMBRE A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

26 présents : Mmes et MM MORETTE, THIEUX, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU, GARCERA-TRIAY, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUÉRIN, GABORIT, ORÉ, LE BRIÉRO, PISANI-BONNET, SIGNOL, LEMPEREUR, MARKARIAN, GENTILINI, BEAUFOUR, PETIT, DOUCET, PAUVERT.

7 absents ayant donné pouvoir :

Patrick LENS	à Patricia GADIN
Bernard DOUADY	à Frédéric LECLERC
Claire GRESSIEUX	à Claude GARCERA-TRIAY
Émilie BUET	à Sophie DUMAGNOU
Claire MORISSON	à Magali OTT
Angélique LÉGUILLÉ	à Esther PETIT MARQUEZ
Camille BUSSON	à Fabien COSTE

Absent :

Président de séance : Monsieur Vincent MORETTE

Secrétaires de séance : Sophie DUMAGNOU – Patricia GADIN

DELIBERATION 2026-114 : SOUTIEN EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES – DON AU PROFIT DE LA PROTECTION CIVILE

Monsieur Vincent MORETTE, Maire, donne lecture du rapport suivant :

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des Maires de France (AMF), en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Montlouis-sur-Loire tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260921-DELCOM_26_114-DE

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE le versement d'une une aide exceptionnelle de 2 000 € en soutien aux communes impactées par les incendies

Protection civile2 000 €

PRECISE que les crédits seront inscrits à l'article 65748, du budget principal 2026 de Montlouis-sur-Loire.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 21 septembre 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THEUX

Les Secrétaires de séance,

Sophie DUMAGNOU

Patricia GADIN

TRANSMIS au représentant de l'État le :	24 SEP. 2026
RECU par le représentant de l'État le :	24 SEP. 2026
PUBLIE le :	24 SEP. 2026
ACTE EXECUTOIRE	